



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

D 2026 10 13 082

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

13 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M-C. ROCH, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, J. DIZERENS, M. FOURNIER, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, F. GRENIER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL, R. TATOUD, S. PONSART
Absents excusés	L. FEDRIGO, M. CONDÉ, H. LE PIVERT, R. OTZENBERGER, J. HERVO, H. BOUVARD, H. GRANGE
Absents	I. MOUIMEN
Procurations	M. CONDÉ à W. DELAVENNE, H. LE PIVERT à O. GUICHARD, R. OTZENBERGER à M. CICCÌÙ, J. HERVO à S. PONSART, H. BOUVARD à R. TATOUD, H. GRANGE à M. CHALENDAR
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2. Finances – Décision modificative n°2 du budget primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux décisions modificatives des budgets locaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal portant adoption du budget primitif 2026 ;

Vu la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires en fonction de l'exécution du budget 2026 et des besoins constatés en cours d'exercice ;

Considérant qu'il convient notamment d'abonder certains crédits de dépenses de fonctionnement, principalement au chapitre 011 – Charges à caractère général ;

Considérant que ces crédits supplémentaires sont financés par des recettes nouvelles, notamment au titre des dotations et participations et des remboursements sur rémunérations du personnel ;

Considérant qu'il convient également d'ajuster certains crédits de la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, sans modification de l'équilibre global de cette section ;

Considérant que la présente décision modificative n° 2 s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant de 175 000 € en section de fonctionnement et de 35 000 € en section d'investissement ;

Considérant que la présente décision modificative n° 2 a été présentée en commission Finances le 8 octobre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

Article 1 – Section de fonctionnement – Dépenses

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits suivantes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	+ 40 000 €
011	6184	Versements à des organismes de formation	+ 20 000 €
011	6068	Fournitures non stockées – autres matières et fournitures	+ 20 000 €
011	60612	Fournitures non stockables – Énergie – Électricité	+ 20 000 €
011	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	+ 10 000 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	+ 15 000 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	+ 50 000 €
		TOTAL	+ 175 000 €

Article 2 – Section de fonctionnement – Recettes

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits suivantes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
74	74888	Autres attributions et participations	+ 125 000 €
74	7488	Autres	+ 10 000 €
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 40 000 €
		TOTAL	+ 175 000 €

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée par une augmentation concomitante des dépenses et des recettes de **175 000 €**.

Article 3 – Section d'investissement – Dépenses

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits suivantes :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
—	041 – Opérations patrimoniales	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 10 000 €
Opération 67 – Carrefour Perruet	23 – Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage techniques	+ 15 000 €
Opération 32 – École Arc-en-Ciel	23 – Immobilisations en cours	2313	Constructions	+ 5 000 €
Opération 46 – Sur Vessy	23 – Immobilisations en cours	2312	Agencements et aménagements de terrains	+ 5 000 €
			TOTAL	+ 35 000 €

Article 4 - Section d'investissement - Recettes

- **APPROUVE** les mouvements suivants :

Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
—	041 - Opérations patrimoniales	2031	Frais d'études	+ 10 000 €
—	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28152	Amortissements installations de voirie	+ 50 000 €
—	10 - Dotations, fonds divers et réserves	10226	Taxe d'aménagement	- 25 000 €
			TOTAL	+ 35 000 €

La section d'investissement est ainsi équilibrée par une augmentation nette des recettes de **35 000 €**, correspondant aux crédits supplémentaires ouverts en dépenses.

Article 5 - Équilibre de la décision modificative

La présente décision modificative n° 2 du budget primitif 2026 est équilibrée comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	+ 175 000 €	+ 175 000 €
Section d'investissement	+ 35 000 €	+ 35 000 €
TOTAL DM n° 2	+ 210 000 €	+ 210 000 €

Les crédits ainsi modifiés sont intégrés au budget 2026 de la commune.

Article 6 - Autorisation

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'exécution de la présente décision modificative et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait à Ornex, le 14 octobre 2026

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 16 octobre 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.